

APPENDICE «A»

CONFÉRENCE DE GENÈVE SUR LE COMMERCE—RAPPORT DU SECRÉTAIRE D'ÉTAT AUX
AFFAIRES EXTÉRIEURES

Monsieur le Président, la Chambre s'attend sans doute à ce que je lui fasse part des résultats de la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui a pris fin hier à Genève après douze semaines de séances.

Les députés savent que cette Conférence a été convoquée pour étudier les façons d'accroître le rôle du commerce dans la mise en valeur des pays en voie de développement. Pour que cette mise en valeur atteigne un rythme assez rapide, il faudra que ces pays augmentent leurs importations de biens d'équipement et de matières brutes. Les finances nécessaires à l'accroissement de leurs importations, ils devront les trouver en grande partie dans leur commerce d'exportation. En fait, le commerce international des pays en voie de développement connaît une baisse constante et leurs exportations ne leur ont pas donné des recettes proportionnelles aux nécessités de l'importation. Les représentants de 119 pays réunis à Genève se sont donc penchés sur ces problèmes. J'étais à l'ouverture de la session ministérielle de cette Conférence, et la déclaration que j'ai prononcée sur la position du Canada touchant les questions à l'étude a été déposée à la Chambre.

Vu l'étendue et la complexité de ces problèmes, les députés comprendront qu'une seule Conférence ne suffit pas à les résoudre. Ce que la Conférence a pu accomplir, c'est de susciter une meilleure compréhension des questions fondamentales en jeu et de poser les jalons des progrès futurs. Un certain nombre de problèmes ont été mis en lumière au cours de la Conférence. Il s'agissait, par exemple, de déterminer comment les pays peu développés pourraient augmenter les recettes provenant de leurs exportations de produits de base. Les exportations de la plupart de ces pays, en effet, se limitent à un nombre restreint de produits. La Conférence a recommandé un programme d'action qui vise à améliorer les conditions d'accès de ces produits aux marchés mondiaux. Il convenait en outre de réaliser de nouveaux efforts pour conclure des ententes internationales qui permettraient aux pays producteurs de denrées de base d'être assurés d'un revenu d'exportation plus stable.

Comme nous le savons tous, les accords internationaux, si efficaces soient-ils, ne peuvent éliminer toutes fluctuations du prix des denrées de base. Ces fluctuations peuvent bouleverser les plans de développement qui, de par leur nature, sont nécessairement fondés

sur des prévisions à long terme touchant les rentrées de devises étrangères. Afin d'assurer une application continue de ces plans, la Banque mondiale a reçu mandat d'étudier la mise en œuvre de nouveaux programmes d'assistance multilatérale qui permettraient de pallier ces difficultés.

La Conférence a reconnu que même dans le cas d'un accroissement marqué de leurs exportations traditionnelles, les pays peu développés viendraient à compter de plus en plus sur l'exportation des produits de leurs nouvelles industries. En abaissant les entraves au commerce mondial, il fallait donc procéder de manière à ce que ces pays puissent accroître leurs exportations de produits industriels. Lors de la négociation Kennedy au GATT, les pays industriels feraient en sorte que les produits intéressants les pays sous-développés soient compris dans la discussion, sans exiger toutefois de contrepartie aux avantages qui en découleraient. Pour ce qui est du Canada, il y aurait moins de danger que les produits fabriqués en provenance de ces pays disloquent le marché, si l'ensemble des pays industrialisés leur deviennent plus accessibles. Cependant, il y a eu divergence d'opinions lorsqu'il s'est agi d'établir si les pays industrialisés devaient aussi accorder des préférences douanières aux pays en voie de développement pour leurs produits manufacturés. Ce point n'ayant pas été résolu, le secrétaire général a été invité à en poursuivre l'étude.

Les délégations ont conclu que, quel que soit le rôle du commerce, la communauté internationale devrait continuer à soutenir les efforts des pays sous-développés pour accélérer leur taux de croissance. Comme la Chambre le sait, l'objectif de la Décennie de l'ONU pour le développement est de permettre à ces pays de réaliser un taux de croissance économique de 5 p. 100 dès 1970. Vu l'accroissement démographique rapide, ce taux de 5 p. 100 ne tendrait pas même à réduire l'écart du niveau de vie entre ces pays et les pays les plus avancés. Cette tâche incomberait aux pays en voie de développement. On a préconisé, pour la communauté internationale, des mesures d'aide au développement des pays en retard. Chaque pays nanti y consacrerait, dans la mesure du possible, 1 p. 100 de son revenu national. Il a été fait état de la situation particulière des pays importateurs de capitaux. Le gouvernement, soyez-en sûrs,